COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE (SAVOIE)

COMMUNE D'AIME LA PLAGNE

PLU COMMUNE DELEGUEE D'AIME

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION N°1

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public qu'en application de l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime, sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois.

Les éléments consultables sont les suivants :

Le dossier de modification n° 1 du PLU
L'avis de la DREAL
Les avis des personnes publiques associées

Ces documents seront mis à la disposition du public pendant une durée de 30 jours, **du 13 novembre 2023 au 15 décembre 2023 inclus**. Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la mairie d'Aime (1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX) :

  du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 sauf les mardis et vendredis après-midi, et à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

- Ces documents seront également disponibles en ligne sur le site internet de la mairie d'Aime-La-Plagne au lien suivant : https://www.ville-aime.fr/urbanisme/docs-a-dispo-du-public/ pendant cette même durée.

Les observations seront consignées **sur le registre mis à disposition du public, ou adressées par courrier à la mairie d'Aime**– 1112 avenue de Tarentaise – 73210 AIME **ou communiquées par courrier électronique** à l'adresse suivante : miseadispo@mairie-aime.fr, pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public.